

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTÉES MÉCANIQUES ET  
ACTIVITÉS HORS SKI**

**Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP)**

SA au capital de 2 157 776,00 €

RCS Chambéry n° 076 220 011

Siège social : Plagne Centre- La Plagne- 73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Adresse postale : BP 57 - La Plagne-73 214 Aime la Plagne Cedex

N° TVA Intracommunautaire : FR 05 076 220 011

N° Tel : +33(0)4.79.09.67.00

Courriel : info@ski-laplagne.com

Enregistrée à l'ORIAS en tant que Mandataire d'Intermédiaire en Assurance sous le numéro 18005294 (www.oriass.fr),

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, Exploitant le domaine skiable de la PLAGNE,

Ci-après dénommé le « Vendeur ».

**ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP) et donnant accès aux domaines skiabiles de la Plagne ou de Paradiski (espace relié avec le domaine skiable des Arcs/Peisey-Vallandry exploité par la société ADS) et aux activités ludiques et sportives autres que la vente de Titres (ci-après dénommée(s) la/les « Activité(s) Hors Ski »).

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du 9 septembre 2019 et valables exclusivement sur la saison d'hiver.

Les conditions de vente de Titres valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Les présentes conditions générales sont complétées par les Conditions Générales d'Utilisation des Titres ci-jointes.

Concernant les achats en ligne (site Internet, tablette, borne ou application mobile), elles sont complétées par des Conditions particulières de Vente en ligne affichées sur le canal de vente correspondant.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre et/ou l'achat d'une Activité Hors Ski implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Il appartient au Client de s'informer sur les Titres et le cas échéant sur les Activités Hors Ski, et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

**Rappel :** Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

## ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTÉES MÉCANIQUES

### Article 2.1. Descriptif des Titres

La durée d'un Titre exprimée en jours s'entend en « jours consécutifs » sur une période datée.

Peuvent également être proposés à la vente :

- Des « Titres à jours non consécutifs » : Leur période de validité est sur la saison d'hiver en cours. Si, à la fin de ladite saison ou le cas échéant de ladite période, ce crédit de jours n'est pas soldé, celui-ci ne sera ni reporté sur une saison ultérieure ni remboursé ni échangé.
- Des « Titres en heures consécutives » : Le nombre d'heures se décompte sans interruption, de manière consécutive dès le premier passage à la première borne d'une remontée mécanique. Si, à la fermeture des remontées mécaniques, le crédit d'heure n'est pas soldé, celui-ci ne sera ni reporté sur une journée ultérieure ni remboursé ni échangé.

Le Vendeur, en sa qualité de Mandataire d'Intermédiaire en Assurance, propose également au Client un contrat d'assurance « Carré Neige » en complément de l'achat du Titre. Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans les points de vente ou consultables et téléchargeables soit directement sur le site [www.carreneige.com](http://www.carreneige.com) soit à partir du lien hypertexte figurant sur le site Internet du Vendeur ([www.skipass-laplagne.com](http://www.skipass-laplagne.com)).

### **ATTENTION :**

Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant, etc.), la date limite de validité, le **numéro WTP** du **titre de transport** et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce justificatif de vente doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter au Vendeur en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, polyvalence, réclamation).

### Article 2.2. Les supports des titres

Le **Titre** est composé d'un **support** sur lequel est encodé un **titre de transport**, et d'un **justificatif de vente**.

Il est **vendu au prix d'un euro toutes taxes comprises (1€ TTC)**.

Tous les supports rechargeables émis par le Vendeur, et en bon état de fonctionnement, peuvent être rechargés par les Clients dans les points de vente physiques du Vendeur, sur les bornes d'achat et de rechargement, sur [www.skipass-laplagne.com](http://www.skipass-laplagne.com), sur les tablettes « easy pass », ou sur l'application mobile « Paradiski Yuge ».

Si le Client ne dispose pas de support, son Titre est alors encodé sur un nouveau support « carte à puce rechargeable » dénommé « ski carte », d'une valeur unitaire d'un euro toutes taxes comprises (1€ TTC).

Ce support est non remboursable.

Il est rechargeable et réutilisable une ou plusieurs fois, dans la limite de cinq (5) ans.

Le porteur d'un support ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix du titre de transport en cas de rechargement aux points de vente ou en ligne.

### **Article 2.3. La photographie du client**

La vente de tout Titre de type « saison » est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par le Vendeur dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sous réserve de l'accord préalable du Client (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

### **Article 2.4. Tarifs et modalités de paiement**

#### **2.4.1. Tarifs**

Les tarifs publics des titres de transport, du support « ski-carte » et de l'assurance Carré Neige sont affichés aux points de vente du Vendeur et sur le site Internet [www.skipass-laplagne.com](http://www.skipass-laplagne.com). Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Ces tarifs sont exprimés en euros par personne et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Des réductions ou des gratuités sont proposées selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le site Internet.

Dans les points de vente, les réductions ou gratuités sont accordées sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du « tarif adulte solo ou individuel » et sont non cumulables avec toute autre offre ou promotion en cours.

En outre, des offres ou promotions peuvent être proposées en exclusivité et réservées à certains canaux de vente (ex : site Internet, application mobile).

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du Titre.

#### **2.4.2. Modalités de paiement**

Toute délivrance d'un Titre donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par carte bancaire acceptée par le Vendeur (CB, Visa ou Mastercard en euros ou devises étrangères), soit par chèques-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier est exigée.

## **Article 2.5. Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques**

### **2.5.1. Si le Client opte pour un Titre « 4 heures » ou « 1 jour »**

Le Vendeur propose des tarifs remisés sur les Titres « 4 heures » ou « 1 jour », en cas de conditions météorologiques et nivologiques défavorables ayant un impact significatif sur les conditions d'ouverture des remontées mécaniques. (cf. conditions en caisse)

### **2.5.2. Si le Client opte pour un Titre « séjour » (= 2 jours et plus, hors Titre « saison » ou à jours non consécutifs)**

Seule une **interruption de plus de quatre (4) heures consécutives ET de plus de cinquante pour cent (50%) des remontées mécaniques** auxquelles le Titre donne accès, et hors cas de force majeure, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client titulaire d'un Titre « séjour ».

Dans ce cas, une fiche de demande de dédommagement est délivrée par le service accueil ou dans les points de vente du Vendeur ou disponible sur <https://ticketoski.fr/fr/la-plagne>.

Une fois les seuils de déclenchement prévus au 1<sup>e</sup> § atteints, le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels le Client n'a pu utiliser son Titre, du fait de l'interruption de service : le dernier jour pris en considération étant, en tout état de cause le jour d'expiration de la validité du Titre concerné.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client (ce choix est irrévocable et ne pourra être remis en cause pour quelque raison que ce soit) :

1. **Prolongation** de la durée de validité du Titre concerné par la remise d'un nouveau Titre de même type et d'une durée égale au nombre de jours dédommageables tel que défini ci-dessus, (qui commence à courir le lendemain de la date d'expiration du Titre initial, ou du premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date).

2. Obtention d'un **avoir** à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N+1). Cet avoir est délivré sous la forme d'un Titre d'une durée équivalant au nombre de jours dommageables tel que défini ci-dessus.

3. **Remboursement** calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques.  
A titre d'exemple : pour un arrêt de plus de cinquante pour cent (50%) des remontées mécaniques telles que définies ci-dessus pendant trois (3) jours, un Client titulaire d'un Titre six (6) jours sera remboursé 3/6<sup>ème</sup> du prix d'achat de son Titre.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (original ou scan du Titre et justificatif de vente), devra être déposée ou adressée au Vendeur, selon les modalités définies à l'article 4.2 ci-après.

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

NB : Cette procédure de dédommagement n'est pas applicable sur la première et la dernière semaine de la saison d'hiver, étant donné que des tarifs réduits sont d'ores et déjà mis en place par le Vendeur durant ces périodes.

**NB : Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par le Client auprès du Vendeur peuvent donner lieu à dédommagement.** A défaut, il convient de se reporter aux conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre.

## **Article 2.6. Remboursement**

Dans les cas où les Titres délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, sauf cas prévu à l'article 2.5 ci-avant.

Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques, couvrant également les frais de secours en cas d'accident sur les pistes de ski ou remontées mécaniques. Tous renseignements à cet effet sont à demander auprès des points de vente.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES ACTIVITÉS HORS SKI**

### **Article 3.1. Descriptif des Activités Hors Ski**

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat d'Activité(s) Hors Ski proposées par la Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP), Vendeur, aux Clients.

Les Activités Hors Ski commercialisées par le Vendeur sont les suivantes :

- L'Activité « Colorado luge » vendue en ligne et dans tous les points de vente de la station.
- L'Activité « First tracks » dont Le calendrier est disponible sur le Site Internet du Vendeur. Elle est vendue uniquement en ligne.

Les caractéristiques principales de ces Activités Hors Ski sont présentées dans les guides tarifaires disponibles dans les points de vente de la station, et sur le Site Internet du Vendeur.

Rappel : Le Client est tenu de respecter les règles de sécurité affichées au niveau de chaque Activité Hors Ski, les pictogrammes les complétant, les règlements, ainsi que toutes consignes de sécurité données par le personnel du Vendeur, sous peine de sanction.

Il en est de même des arrêtés municipaux affichés en mairie et au niveau de chaque Activités Hors Ski.

### **Article 3.2. Supports**

L'Activité Hors Ski « Colorado luge » achetée par le Client en ligne est délivrée sur le Support tel que défini à l'article 2.2. Le Client détenteur d'un tel Support peut charger l'Activité Hors Ski « Colorado luge » directement sur ledit Support.

Les supports en bon état de fonctionnement peuvent être rechargés directement au point de vente de l'Activité Hors Ski « Colorado luge ».

Si l'Activité Hors Ski « Colorado luge » est achetée en point de vente, elle est délivrée sur un support jetable, non rechargeable.

En revanche, la commande de l'Activité Hors Ski « First tracks » s'opère exclusivement en ligne. Le Client recevra, après complet paiement du prix, une confirmation de commande comprenant notamment un QR code lui permettant d'accéder à l'Activité Hors Ski « First tracks » au jour figurant sur ladite confirmation de commande.

### **Article 3.3. Tarifs et modalités de paiement**

#### **Article 3.3.1. Tarifs**

Les tarifs des Activités Hors Ski sont affichés aux points de vente du Vendeur et sur le site Internet [www.skipass-laplagne.com](http://www.skipass-laplagne.com). Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

#### **Article 3.3.2. Modalités de paiement**

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la fourniture de l'Activité Hors Ski et le cas échéant lors de la passation de commande.

La vente de toute Activité Hors Ski donne lieu à la remise d'un justificatif de vente.

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par carte bancaire acceptée par le Vendeur soit par chèques-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier est exigée.

### **Article 3.4. Remboursement**

Il est précisé qu'en cas d'achat d'un ou plusieurs passage(s) de luge non daté(s) de l'Activité Hors Ski « Colorado luge », le(s) passage(s) non utilisé(s) par le Client à l'issue de la saison d'hiver seront perdus et ne seront ni remboursés, ni échangés.

Il est également précisé, qu'en cas d'achat d'un ou plusieurs accès daté(s) à l'Activité Hors Ski « First tracks » :

- si ladite Activité doit être annulée notamment pour des raisons de sécurité ou si les conditions météorologiques sont défavorables pour en empêcher le bon déroulement ou si le nombre de personnes inscrites à l'Activité est insuffisant, le Client sera informé par e-mail de l'annulation par le Vendeur et en obtiendra le remboursement. Dans tous les cas, le remboursement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la date d'accès à l'Activité Hors Ski « First tracks » figurant sur la confirmation de commande du Client.
- si le Client ne se présente pas à la date indiquée sur son récapitulatif de commande, aucun dédommagement ne pourra lui être accordé.

## **ARTICLE 4. DISPOSITIONS COMMUNES**

### **Article 4.1. Photographie du Client**

Il est précisé que les télésièges des Colosses et du Bécoin ainsi que l'Activité « Colorado luge » sont équipés d'un système photographiant le Client automatiquement.

Le Client pourra, s'il le souhaite, obtenir sa photographie sur l'application mobile « Paradiski Yuge » après avoir scanné son Support et sélectionné sa photographie sur la borne.

La photographie constitue une donnée à caractère personnel au sens de la réglementation, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Elle est traitée informatiquement de sorte que le Client puisse en disposer après avoir emprunté le télésiège concerné. Il en va de même après utilisation de l'Activité Hors Ski « Colorado luge ».

Le traitement est effectué dans les conditions définies à l'article 4.4.

#### **Article 4.2. Réclamations**

Toute réclamation doit être adressée au Vendeur dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou intenter une action en justice dans les conditions définies à l'article 4.5.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante : *SAP- Service Relation Clientèle- BP 57 – La Plagne-73214 AIME LA PLAGNE Cedex* ou sur Internet à l'adresse <https://ticketoski.fr/fr/la-plagne>.

#### **Article 4.3. Propriété intellectuelle**

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Vendeur.

#### **Article 4.4. Protection des données a caractère personnel**

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Titres font l'objet de traitements visant à :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de vente que le Client conclut avec le Vendeur.
- Photographier le Client. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client, exprimé lors de l'achat ou de la délivrance d'un Titre avec photographie et/ou d'un Titre donnant accès au télésiège des Colosses ou du Bécoin, et/ou de l'achat de l'Activité Hors Ski « Colorado luge ».
- Envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours et des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par le Vendeur, sur l'intérêt légitime de ce dernier à développer ses activités, et s'agissant des messages envoyés par l'Office de tourisme de La Plagne, les partenaires commerciaux du Vendeur et les sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes), sur le consentement du Client.
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

L'ensemble des informations qui sont demandées par le Vendeur à l'occasion de la vente des Titres est obligatoire. Le renseignement des autres informations est facultatif.

Le traitement est effectué sous la responsabilité du Vendeur, représentée par M. Nicolas PROVENDIE, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGV.

Les données collectées sont destinées :

- Au Vendeur ;
- A tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus ;
- A l'Office de tourisme de la Plagne, aux partenaires commerciaux au Vendeur et aux sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes) si le Client y a consenti.

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. Le Client peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès du Vendeur.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traiter les commandes de produits et services : pendant cinq ans à compter de leur collecte si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans si le montant de la commande conclue par voie électronique est égal ou supérieur à 120 €. Par exception, le numéro et la date d'expiration de votre carte bancaire sont conservés en tout état de cause pendant 15 mois après la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction réalisée à distance.

Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction.

- Photographies recueillies dans le cadre de l'achat d'un Titre avec photographie : pendant trois ans à compter de leur collecte, afin de faciliter la réédition du Titre d'une saison à l'autre, sous réserve que le Client y ait préalablement consenti ;
- Photographies prises sur le télésiège des Colosses et/ou du Bécoin et/ou dans le cadre de l'Activité Hors Ski « Colorado luge » : pendant une durée raisonnable de l'ordre de quelques heures, et en tout état de cause, au maximum jusqu'à la fin de la journée sur la borne au sommet du télésiège concerné. Au terme de cette période, la photographie est conservée pour une nouvelle période de quatre semaines, si le Client scanne son Support à ladite borne et sélectionne sa photographie afin de pouvoir la télécharger sur l'application mobile « Paradiski Yuge » ;
- Données collectées pour envoyer au Client des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles : pendant trois ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si le Client accepte de continuer de recevoir des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles de la part du Vendeur ;
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, le Vendeur prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc...).

Le Client dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. Le Vendeur se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Le Client dispose du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant. Le retrait de son consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Le Client peut mettre en œuvre ces droits :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : SAP – Service Protection des données personnelles – BP 57-73214 AIME LA PLAGNE Cedex, ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [privacy.sap@compagniedesalpes.fr](mailto:privacy.sap@compagniedesalpes.fr)

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, le Vendeur doit être en mesure de vérifier l'identité du Client afin de répondre à sa demande. Pour cela, le Client doit joindre, à l'appui de toute demande d'exercice des droits mentionnés ci-avant, la photocopie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », de l'article 92 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de cette loi, et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Enfin, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.



En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, le Client peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation. (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

#### **Article 4.5. Traduction-loi applicable-règlement des litiges**

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée dans les conditions définies à l'article 4.2 des présentes.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel/](http://www.mtv.travel/)

L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION  
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIKES ET ACTIVITES HORS SKI**

**Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP)**

SA au capital de 2 157 776,00 €

RCS Chambéry n° 076 220 011

Siège social : Plagne Centre- La Plagne-73 210 LA PLAGNE TARENTEISE

Adresse postale : BP 57 La Plagne-73 214 Aime la Plagne Cedex

N° TVA Intracommunautaire : FR 05 076 220 011

N° Tel : +33(0)4.79.09.67.00

Courriel : info@ski-laplagne.com

Enregistrée à l'ORIAS en tant que Mandataire d'Intermédiaire en Assurance sous le numéro 18005294

(www.orias.fr),

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense. Cedex,

Exploitant le domaine skiable de la PLAGNE,

Ci-après dénommée l' «Exploitant ».

**Article 1. GENERALITES**

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») émis par l'Exploitant et donnant accès aux domaines skiables de la Plagne ou de Paradiski (espace relié avec le domaine skiable des Arcs/Peisey-Vallandry exploité par la société ADS) et aux activités ludiques et sportives autres que la vente de Titres (ci-après dénommée(s) la/les « Activité(s) Hors Ski »).

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du **9 septembre 2019** et valables exclusivement sur la saison d'hiver.

Les conditions d'utilisation de Titres et Activités Eté valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Les présentes conditions générales sont complétées par les conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre auprès de l'Usager.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre et/ou l'achat d'une Activité Hors Ski implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée l' « Usager ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

**ATTENTION :**

**L'Usager doit impérativement conserver :**

- Le **justificatif de vente** qui lui est délivré lors de son achat auprès de l'Exploitant ;

Ce justificatif de vente mentionne le domaine, la catégorie (adulte, enfant, etc), la date limite de validité, le « numéro WTP » du titre de transport, et l'assurance éventuellement souscrite.

- Le « **numéro WTP** » figurant sur le support de son Titre, en cas d'achat auprès d'un Distributeur.

Cela lui sera en effet réclamé en cas de contrôle par l'Exploitant ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, réclamation) auprès de l'Exploitant ou de la société ADS le cas échéant.

**Rappel :** Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant, etc.), la date limite de validité, le numéro WTP du titre de transport et l'assurance éventuellement souscrite.

Le Titre est strictement personnel, incessible et intransmissible, sauf le Titre correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire. Il appartient donc à l'Usager de conserver son Titre de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé par un tiers.

## **Article 2. CONTROLE DES TITRES**

Chaque Titre est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge pré-déterminées. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce du support font foi.

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du Titre est défini sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques, affichées aux points de vente de l'Exploitant et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le Titre (accompagné d'un justificatif de vente) doit être conservé par l'Usager durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou être présenté à tout contrôleur assermenté de l'Exploitant ou de la société ADS qui est en droit de le lui demander.

En cas d'absence de Titre, ou d'utilisation d'un Titre non valable ou de non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, dûment constatés par un contrôleur assermenté, le contrevenant peut régulariser sa situation par le versement immédiat, à titre de transaction, d'une indemnité forfaitaire qui s'ajoute à l'éventuelle somme due au titre du transport.

Cette indemnité forfaitaire peut atteindre **cinq (5) fois la valeur du titre de transport journalier tel que prévu par la réglementation applicable** (Articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme et Articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale).

Les contrôleurs assermentés peuvent demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés à l'Usager titulaire d'un Titre à tarif réduit ou gratuit. Concernant les différentes catégories d'âge, elles sont systématiquement contrôlées aux bornes et signifiées par différentes couleurs lumineuses.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Il est mis fin immédiatement à la procédure prévue à l'alinéa précédent si le contrevenant procède au versement de l'ensemble des sommes dues au titre de la transaction. Une quittance d'indemnité forfaitaire lui est alors délivrée.

Le contrevenant dispose du délai prévu par la loi :

- Pour régler le montant de la transaction qui comprend :
  - L'éventuelle somme due au titre du transport ;
  - L'indemnité forfaitaire ;

- Et les frais de dossier, conformément aux dispositions de l'article 529-4 du Code de procédure pénale ;
- Ou pour adresser une protestation motivée à l'Exploitant.

Si le règlement n'est pas effectué dans le délai légal imparti et en l'absence de protestation, le contrevenant fait l'objet de poursuites pénales conformément aux dispositions de l'article 529-5 du Code de procédure pénale.

Enfin, l'utilisation frauduleuse d'un Titre (Titre périmé, falsifié, contrefait, Titre nominatif utilisé par une tierce personne...) entraîne son retrait immédiat et, le cas échéant, l'ouverture de poursuites judiciaires.

### **Article 3. DEFECTUOSITE DES SUPPORTS**

#### Consignes d'utilisation :

Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le Titre doit être porté à gauche et, de préférence éloigné d'un téléphone portable, de clefs et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium.

Ce support ne doit pas être plié ni perforé ni posé près d'une source de chaleur.

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la « ski carte » (pendant cinq ans), l'Exploitant ayant émis le Titre initial procédera, à ses frais, au remplacement du support contre et à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente de l'Exploitant.

Toutefois, et si après vérification, la défectuosité du support est imputable à l'Usager (ex : non-respect des consignes d'utilisation), l'Exploitant facturera à celui-ci les frais de traitement prévus à l'article 4.

Au cas où le support défectueux a été émis par la société ADS, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à ADS en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par cette dernière.

### **Article 4. PERTE OU VOL DES SUPPORTS COMPRENANT LES TITRES ET/OU LES ACCES AUX ACTIVITES HORS SKI CONCERNEES**

#### **4.1. Supports comprenant les Titres**

Les dispositions ci-dessous s'appliquent exclusivement aux Titres émis par l'Exploitant.

Dès lors, et au cas où le Titre perdu ou volé a été émis par la société ADS, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à la société ADS en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par cette dernière.

En cas de perte ou de vol d'un Titre d'une durée résiduelle égale ou supérieure à quatre (4) heures, l'Usager peut obtenir la remise d'un duplicata auprès de l'Exploitant, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

##### **4.1.1. Déclaration de perte et informations à fournir**

#### **Cas n°1 : Pour l'Usager ayant acquis et réglé directement son Titre auprès de l'Exploitant.**

Il doit fournir le **justificatif de vente** (reçu remis par l'Exploitant au moment de l'achat du Titre dans le cas d'un paiement sur place ou copie de la confirmation de commande en cas de paiement en ligne), à l'appui de sa demande de duplicata.

**Cas n°2 : Pour l'Usager ayant acquis son Titre auprès d'un distributeur (ex : hébergeur, Tour opérateur)**

Il doit fournir à l'Exploitant le **numéro WTP** qui figure sur le support de son Titre.

L'Usager n'ayant pas de justificatif de vente délivré par l'Exploitant, il doit impérativement noter et conserver ce numéro, dès la délivrance de son Titre par le distributeur.

L'Usager doit ensuite déclarer la perte dans l'un des points de vente de l'Exploitant en indiquant :

- Les nom, prénom et numéro de téléphone de l'Usager ;
- Le numéro WTP ;
- Les dates et durée de validité du Titre perdu ou volé.

**4.2. Supports comprenant les Activités Hors Ski**

En cas de perte du Support comprenant un ou plusieurs accès à une ou plusieurs Activités Hors Ski vendu(s) par l'Exploitant, l'Usager doit fournir à l'Exploitant le **justificatif de vente** (reçu remis par l'Exploitant au moment de l'achat dans le cas d'un paiement sur place ou copie de la confirmation de commande en cas de paiement en ligne), à l'appui de sa demande de duplicata.

NB : L'Usager ayant acquis son ou ses accès à une Activité Hors Ski auprès d'un distributeur (ex : hébergeur, Tour opérateur), peut obtenir la remise d'un duplicata auprès de l'Exploitant, sous réserve de remplir les conditions exposées au cas n°2 de l'article 4.1.1.

**4.3. Dispositions communes**

**4.3.1. Frais de traitement**

Pour obtenir la délivrance du duplicata, l'Usager doit également s'acquitter des frais de traitement en vigueur, dont le montant est affiché dans les points de vente de l'Exploitant.

**4.3.2. Délivrance du duplicata**

Tout Support ayant fait l'objet d'une déclaration de perte auprès de l'Exploitant, est désactivé par celui-ci et, s'il comprenait un Titre, il ne donne plus l'accès au domaine skiable.

Sous réserve des vérifications d'usage, le jour même de la déclaration de perte/vol déposée dans un point de vente de l'Exploitant avant l'heure de fermeture de celui-ci, l'Usager pourra retirer, auprès de ce point de vente, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre et le cas échéant pour l'/les accès à la/aux Activités Hors Ski non consommé(s)).

A NOTER : Tout Titre d'une durée résiduelle inférieure à quatre (4) heures quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé, ne peut pas donner lieu à duplicata. Il en est de même pour les autres Titres dont les informations nécessaires à la délivrance d'un duplicata (cf. article 4.1 ci-avant) ne peuvent pas être fournies par l'Usager, et ce, sans recours possible à l'encontre de l'Exploitant.

**Article 5. RESPECT DES REGLES DE SECURITE**

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

L'Usager est également tenu de respecter les règles de sécurité affichées au niveau des Activités Hors Ski, les pictogrammes les complétant, les règlements, ainsi que toutes consignes de sécurité données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

Il en est de même des arrêtés municipaux affichés en mairie et au niveau des Activités Hors Ski.

## **Article 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

### **Déplacements des Usagers :**

Les données personnelles collectées à l'occasion du déplacement des Usagers font l'objet de traitements relatifs à la gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et au contrôle des Titres.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat de transport auquel l'Usager est partie.

Les données collectées sont destinées à l'Exploitant et le cas échéant, à la société ADS en tant qu'exploitante du domaine skiable relié parcouru.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

### **Photographies des Usagers :**

Les données personnelles collectées à l'occasion de la photographie prise des Usagers lors des Activités Hors Ski, ou du déplacement sur les télésièges des Colosses et du Bécoin font l'objet de traitements relatifs à la délivrance des photographies aux Usagers qui le souhaitent.

Ces traitements sont fondés sur le consentement des Usagers.

Les données collectées sont destinées à Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP).

Il est précisé qu'en utilisant les remontées mécaniques sur le domaine Paradiski, les Usagers sont également susceptibles d'être pris en photographie. L'Usager doit alors s'adresser à l'exploitant concerné pour mettre en œuvre ses droits.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

### **Contrôle des Titres :**

Les données personnelles collectées par les contrôleurs assermentés à l'occasion d'un contrôle de Titres font l'objet d'un traitement relatif au suivi des infractions relevées dans le cadre de la police des services publics de transports terrestres. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'Exploitant à lutter contre la fraude.

L'ensemble des informations recueillies par l'Exploitant pour le traitement mentionné ci-dessus est obligatoire.

Les données collectées sont destinées à l'Exploitant et le cas échéant aux autorités de poursuite judiciaire exclusivement.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- En cas de paiement de l'indemnité forfaitaire, les données relatives aux contrevenants et aux infractions sont supprimées à compter du paiement. Ces données peuvent toutefois être conservées en archivage sur une base externe indépendante, accessible limitativement aux agents habilités de l'Exploitant et pour des requêtes spécifiques, pour une durée supplémentaire maximale de deux ans à partir du paiement effectif des sommes dues.
- Dans le cas de contraventions n'ayant pas donné lieu à une transaction, les données relatives aux contrevenants et aux infractions constatées sont conservées pour une durée maximale de douze mois consécutifs en vue de déterminer si le délit d'habitude est caractérisé et de constater l'infraction prévue à

l'article L. 2242-6 du code des transports. Ces données sont également mises en archivage sur une base externe indépendante, accessible limitativement aux agents habilités et pour des requêtes spécifiques, pour une durée supplémentaire maximale de deux ans à partir de la fin du douzième mois dans la base informatique.

### **Secours :**

Les données personnelles collectées sur la fiche de secours à l'occasion de l'intervention des pisteurs-secouristes auprès d'un Usager, font l'objet d'un traitement destiné au suivi administratif de l'accident, à la facturation des frais de secours engagés et au traitement d'un éventuel litige.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la (des) Commune(s) concernée(s) ayant habilité l'Exploitant à mettre en place un service de secours sur le domaine skiable et à recouvrer les frais afférents.

Les données collectées sont destinées à l'Exploitant et l'autorité publique chargée de la facturation et de l'encaissement des frais de secours, la Gendarmerie (dans le cadre d'une enquête suite à un accident), les assureurs respectifs de l'Exploitant et de l'Usager, et les services de santé apportant des soins à l'Usager.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

### **Dispositions communes :**

L'ensemble des traitements susvisés est effectué sous la responsabilité de l'Exploitant, représentée par M. Nicolas PROVENDIE, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes CGU.

Toutes ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. L'Usager peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès de l'Exploitant.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, l'Exploitant prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc...).

L'Usager dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. L'Exploitant se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

L'Usager peut mettre en œuvre ces droits :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : SAP – Service Protection des données personnelles – BP 57-73214 AIME LA PLAGNE Cedex, ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [privacy.sap@compagniedesalpes.fr](mailto:privacy.sap@compagniedesalpes.fr)

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, l'Exploitant doit être en mesure de vérifier l'identité de l'Usager afin de répondre à sa demande. Pour cela, l'Usager doit joindre, à l'appui de toute demande d'exercice des droits mentionnés ci-avant, la photocopie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », de l'article 92 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de cette loi, et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Enfin, l'Usager dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des

Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, l'Usager peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

## **Article 7. INFORMATION CO<sub>2</sub> DES PRESTATIONS DE TRANSPORT**

En application des articles L 1431-3 et D1431-1 à 1431-23 du Code des transports, l'Exploitant communique ci-après l'information CO<sub>2</sub>e relative aux prestations de transport par remontées mécaniques :

- Le CO<sub>2</sub>e transport pour un Titre 1 jour La Plagne est de 30.31 g CO<sub>2</sub>e, équivalant à un parcours en voiture de 0,22 km ;
- Le CO<sub>2</sub>e transport pour un Titre 1 jour Paradiski est de 27,5 g CO<sub>2</sub>e, équivalant à un parcours en voiture de 0,20 km ;
- Le CO<sub>2</sub>e transport pour un Titre 6 jours La Plagne est de 182 g CO<sub>2</sub>e, équivalant à un parcours en voiture de 1,32 km ;
- Le CO<sub>2</sub>e transport pour un Titre 6 jours Paradiski est de 165 g CO<sub>2</sub>e, équivalant à un parcours en voiture de 1,20 km.

Base de calcul : 6g CO<sub>2</sub>e/kwh/ 100% énergie renouvelable/ voiture au gasoil 140g/km (classe C, moyenne actuelle)

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de s'adresser au service suivant : *SAP - Service Prévention des Risques - BP 57 - Plagne Centre - 73214 Aime la Plagne Cedex.*

## **Article 8. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES**

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, l'Usager peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : *SAP- Service Relation Clientèle- BP 57 – La Plagne- 73214 AIME LA PLAGNE Cedex* ou sur Internet à l'adresse <https://ticketoski.fr/fr/la-plagne>.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), l'Usager est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel/](http://www.mtv.travel/).

L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.



A défaut de règlement amiable, l'Usager peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE  
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ET ACTIVITES HORS SKI**

**SAP (Société d'Aménagement de la station de la Plagne)**

**SA au capital social de 2 157 776,00 €**

Siège social : Plagne Centre- La Plagne- 73 210 LA PLAGNE TARENTEISE

Adresse postale : BP 57 - La Plagne-73 214 Aime la Plagne Cedex

RCS Chambéry n° 076 220 011

N° TVA Intracommunautaire : FR 05 076 220 011

N° tel : +33(0)4.79.09.67.00

Courriel: [info@ski-laplagne.com](mailto:info@ski-laplagne.com)

Enregistrée à l'ORIAS en tant que Mandataire d'Intermédiaire en Assurance sous le numéro 18005294 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)),

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, Exploitant le domaine skiable de LA PLAGNE,

Ci-après dénommé « l'Exploitant ».

**Article 1. GENERALITES**

Les présentes conditions entrent en vigueur à compter du **9 septembre 2019**

La validation d'une commande conclue en ligne :

- Soit sur [www.skipass-laplagne.com](http://www.skipass-laplagne.com) (ci-après le « Site Internet ») ;
- Soit sur les tablettes tactiles « easy pass » mises à disposition dans certains points de vente ;
- Soit sur les bornes d'achat et de rechargement mises à disposition dans certains points de vente ,
- Soit sur l'application mobile « Paradiski Yuge », implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée(s) le(s)«Client(s)»), aux présentes conditions particulières de vente en ligne.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation des titres de transport sur remontées mécaniques » (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») affichées dans tous les points de vente et également mises en ligne.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de

consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

L'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des Clients, qui ont la possibilité de les télécharger et de les imprimer.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

**Article 2. PRODUITS PROPOSES**

La vente en ligne permet au Client :

1. D'acheter un support « ski-carte » (Rappel : prix du support = 1€ TTC) et/ou d'enregistrer ou recharger un titre de transport sur ce support.

Il s'agit de Titres dits « mains libres », édités sur des supports « cartes à puce » rechargeables, et permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques.

2. D'acheter ou de réserver les Activités Hors Ski suivantes :
  - « Colorado luge » ;
  - « First tracks ».

Des tablettes « easy pass » et/ou bornes d'achat et de rechargement sont mises à disposition des Clients dans certains points de vente et auprès de partenaires en station dont la localisation est publiée sur le Site Internet.

Elles permettent l'achat ou le rechargement des Titres (uniquement) mentionnés sur ces appareils. Pour un premier achat, des supports sont mis à disposition des Clients dans ces points de vente.

L'application « Paradiski Yuge » permet également uniquement le rechargement de certains Titres.

Le Client doit donc être déjà en possession d'un support « ski carte » pour pouvoir bénéficier de ce service.

La liste et les caractéristiques des différents Titres et Activités Hors Ski proposés à l'achat et/ou au rechargement (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire spécifique de chaque canal de vente et consultable sur ce dernier.

L'ensemble des Titres demeure disponible dans les points de vente physiques de l'Exploitant.

**Rappel :** le Titre est composé d'un support sur lequel est encodé un titre de transport, et d'un **justificatif de vente** envoyé par courriel au moment de la confirmation de l'achat ou du rechargement effectué en ligne. (ci-après le « Justificatif de vente »)

**NB :** Afin de bénéficier de la procédure « perte ou vol des supports comprenant les titres et/ou les accès aux activités hors ski concernées » définie à l'article 4 des Conditions Générales d'Utilisation des Titres, le Client doit fournir impérativement à l'Exploitant ce Justificatif de vente.

### **Article 3. MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE**

La commande de Titre et/ou d'Activité(s) Hors Ski ne peut être enregistrée que si le Client s'est clairement identifié :

- Soit par l'entrée de son code d'accès (identifiant+ mot de passe) qui lui est strictement personnel ;
- Soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Pour les tablettes et les bornes d'achat/rechargement, le Client peut conclure sa commande de Titre (à l'exclusion des Activités Hors Ski) en entrant uniquement son adresse mail (pas de création de compte client).

Pour l'application « Paradiski Yuge », le Client doit créer au préalable un compte client.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation définitive (article 1127-2 du Code civil).

Pour finaliser la commande, le Client doit prendre connaissance des présentes conditions ainsi que des CGV et des CGU des Titres, les accepter et procéder au paiement selon les modalités prévues à l'article 4.

L'Exploitant confirmera au Client sa commande par un courriel. Ce courriel contient un récapitulatif de tous les produits dont le Client aura confirmé la commande et constitue le **Justificatif de vente**.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

#### **- Concernant les Titres :**

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7 ou le retrait des Titres aux bornes d'achat (cf. article 6), les commandes en ligne complètes (règlement et photographies fournis) doivent être impérativement conclues **au plus tard le dixième jour avant le premier jour de validité du Titre**, afin que le Client puisse recevoir ses Titres à domicile. A défaut de respecter ce délai, le Client ne pourra pas recevoir sa commande à domicile.

Toutefois, les commandes en ligne complètes (règlement et fournis) peuvent être conclues en ligne **jusqu'à la veille du premier jour de validité du Titre**.

Dans ce cas, le Client doit retirer ses Titres auprès du point de vente choisi lors de sa commande, en tenant compte des horaires d'ouverture, disponibles sur le Site Internet.

#### **- Concernant les Activités Hors Ski :**

Les commandes des Activités Hors Ski peuvent être effectuées en ligne, le cas échéant jusqu'au jour de la réalisation de l'Activité Hors Ski, si elle est datée (l'Activité « First tracks » est datée). Pour l'Activité

« Colorado luge », le Client doit être en mesure de justifier, en cas de demande par l'Exploitant, de son justificatif de vente. Pour l'activité « First tracks », le Client doit présenter le récapitulatif de commande sur lequel figure le QR Code au lieu d'accueil de l'Activité et de pouvoir en bénéficier.

## **Article 4. TARIFS et MODALITES DE PAIEMENT**

### **4.1. Généralités**

Les prix indiqués sont des prix TTC en Euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Lors de la commande en ligne, le Client déclare être titulaire des pièces officielles justifiant les avantages tarifaires dont il peut bénéficier.

Il est précisé que les frais de port sont offerts par l'Exploitant.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande, sauf option du paiement en trois fois sans frais si la commande est effectuée pendant la période indiquée et dans les conditions précisées à l'article 4.2 ci-après. Les paiements doivent être effectués en euros par carte bancaire

Il est précisé qu'en cas d'achat de plusieurs Titres en ligne, le Client peut choisir l'option du paiement partagé, dont les conditions sont définies sur le Site internet du prestataire.

Le paiement par carte bancaire est effectué via des solutions de paiement en ligne sécurisé (Lyra Network/ Payzen pour le Site Internet et l'application « Paradiski Yuge », MPos pour les tablettes « easy pass »), qui garantissent la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

Pour les bornes d'achat/rechargement, le paiement est effectué au moyen d'un terminal de paiement automatique.

A aucun moment, l'Exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.

L'Exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Sur le Site Internet, le paiement par e-cheque vacances est également accepté par l'Exploitant.

### **4.2. Paiement en trois fois sans frais (offre valable jusqu'au 30/11/2019) : exclusivement via le Site Internet**

En cas d'achat avant le 30 novembre 2019 d'un ou plusieurs Titre(s) pour un montant total minimum de 500 € TTC, le Client (personne majeure exclusivement) a la possibilité de régler son achat en trois fois sans frais. Pour cela, il doit choisir l'option correspondante au cours du processus de commande. Il est alors prélevé de la moitié du prix de la commande au moment de ladite commande. Le deuxième prélèvement d'un quart du prix est effectué un mois plus tard sur la carte bancaire dont le Client a donné le numéro au moment de la commande. Le solde est prélevé un mois après le deuxième prélèvement sur la même carte bancaire.

Exemple : pour une commande d'un montant total TTC de 600,00€ le 10/11/19, un premier prélèvement de 300,00€ le 10/11/19, le deuxième de 150,00€ le 10/12/19 et le troisième de 150,00€ le 10/01/19.

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 0%.  
Montant total dû : 600,00€.

Pour ce faire, le Client s'engage à communiquer les informations relatives à sa propre carte bancaire sur la plate-forme PayZen (site Internet sécurisé). Le Client s'engage expressément à ce que sa carte bancaire soit en cours de validité jusqu'à la dernière échéance susvisée et que chaque prélèvement prévu soit inférieur au plafond autorisé par son organisme bancaire.

**Pour toute commande effectuée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019**, le paiement s'effectuera exclusivement au comptant (voir dispositions de l'article 4.1 ci-dessus).

## **Article 5. ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR L'EXPLOITANT**

### **5.1. Le paiement au comptant**

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue en ligne et confirmée par le Client, l'Exploitant accuse réception de cette commande par un courriel, qui constitue le Justificatif de vente et qui contient le récapitulatif de commande et la note.

**5.2. Le paiement en trois (3) fois sans frais (offre valable jusqu'au 30/11/2019) : exclusivement via le Site Internet**

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du Client pour la moitié du montant total toutes taxes comprises de la commande lors de la passation de ladite commande.

Le refus d'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque pour la moitié du montant total précité de la commande entraîne l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur le Site Internet et confirmée par le Client, l'Exploitant accuse réception de cette commande par un courriel, qui constitue la confirmation de commande valant Justificatif de vente et qui contient le récapitulatif de commande et la note.

Clause de réserve de propriété :

Dans le cas du paiement en trois (3) fois sans frais, les Titres resteront la propriété de l'Exploitant jusqu'au paiement intégral de leur prix mais le Client en devient responsable dès leur remise matérielle.

En cas d'incident de paiement sur la deuxième ou la troisième échéance, le montant total de la commande correspondante devient immédiatement exigible. A défaut de paiement dudit montant, l'Exploitant se réserve le droit d'invoquer la clause de réserve de propriété (cf. ci-dessus) afin d'obtenir la restitution des Titres.

**Article 6. LIVRAISON DE LA COMMANDE ET RETRAIT**

- **Concernant les Titres :**

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7, le Client ayant commandé en ligne, a le choix :

- Soit de se faire livrer à domicile à l'adresse indiquée à cet effet par le Client.

Sauf cas de force majeure, l'Exploitant s'engage à livrer par la Poste les Titres **au plus tard quatre (4) jours avant leur premier jour de validité** (le cachet de la Poste faisant foi).

Soit de retirer ses Titres dans le point de vente de l'Exploitant choisi par le Client, au premier jour de validité desdits Titres, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente. La copie du **Justificatif de vente** sera alors exigée ainsi qu'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les Titres commandés ne pourront pas être délivrés.

La commande sera ensuite remise au Client.

- Soit de retirer ses Titres sur une borne d'achat dès confirmation de sa commande, en tenant compte des horaires d'ouverture des points de vente disposant de ces appareils (cf. liste sur le Site Internet), et sous réserve que le Client fournisse le numéro de commande ou le QR Code disponibles sur le Justificatif de vente.

- **Concernant les Activités Hors Ski :**

Une fois que le Client dispose de son justificatif de vente pour l'activité « Colorado luge » ou le récapitulatif de commande pour l'activité « First tracks », il doit se présenter aux horaires d'ouverture pour l'Activité « Colorado luge » et à l'accueil de l'activité à la date réservée pour l'Activité « First tracks », afin de pouvoir bénéficier de l'Activité Hors Ski.

**Article 7. SPECIFICITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE**

Un support « ski-carte » émis par l'Exploitant peut être rechargé en fonction des produits proposés en ligne, au plus tard quinze (15) minutes avant le début de validité du Titre choisi.

Le paiement se fait par carte bancaire à distance. Un accusé de réception de la commande est

envoyé par l'Exploitant au Client, lequel devra conserver ce **Justificatif de vente**, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du Titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès « mains libres ».

#### **Article 8. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION**

La vente des Titres et Activités Hors Ski n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 221-18 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

En revanche, la vente des produits d'assurance « Carré Neige » demeure soumise aux dispositions relatives au droit de renonciation en cas de multi-assurances prévu par le Code des assurances, et dont les modalités figurent dans les Conventions spéciales (notices d'information) disponibles en ligne ([www.carreneige.com](http://www.carreneige.com)).

#### **Article 9. MODIFICATION-ANNULATION DE LA COMMANDE**

Une fois la commande du Titre confirmée par le Client, le Titre ne peut être ni échangé ni modifié. Il en va de même pour la/les Activité(s) Hors Ski.

La commande du Titre et/ou de la ou des Activité(s) Hors Ski peut en revanche être annulée sans frais et sur simple demande par e-mail à [ventes@ski-laplagne.com](mailto:ventes@ski-laplagne.com) **jusqu'à 48 heures avant le premier jour de validité du Titre et le cas échéant de la date réservée pour l'Activité Hors Ski concernée.**

En deçà du délai de 48 heures, aucune demande d'annulation ne sera acceptée par l'Exploitant. Il en va de même si le Client ne se présente pas à la date indiquée sur son récapitulatif de commande dans le cas d'une Activité Hors Ski datée (« First tracks »).

Cette demande doit impérativement contenir le numéro de référence et la date de la commande mentionnés sur le **Justificatif de vente**, ainsi que le nom et l'adresse du Client.

L'Exploitant s'engage à annuler ladite commande et à rembourser le Client du montant intégral de sa commande, en recreditant sa carte bancaire, sous un délai de quinze (15) jours à compter de la demande d'annulation.

A noter : Cette annulation n'est possible que si les Titres concernés n'ont pas été utilisés, même partiellement.

#### **Article 10. SUIVI DE LA COMMANDE**

Pour toute information supplémentaire, le service Vente en ligne de l'Exploitant est à la disposition du Client :

Tel : +33(0)4.79.09.68.18

Adresse postale : BP 57 – La Plagne - 73214 Aime la Plagne Cedex

Courriel : [ventes@ski-laplagne.com](mailto:ventes@ski-laplagne.com)

#### **Article 11. RESPONSABILITE**

L'Exploitant est responsable de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu en ligne, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, l'Exploitant peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit au consommateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. (Art. L221-15 Code de la consommation)

#### **ARTICLE 12. RESILIATION POUR DEFAUT OU RETARD DE LIVRAISON**

Sauf cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, en cas de manquement de l'Exploitant à son obligation de fourniture des prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client ou, à défaut, au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat, le Client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, l'Exploitant de fournir les prestations dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par l'Exploitant de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que l'Exploitant ne se soit exécuté entre-temps.

Le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque l'Exploitant refuse de fournir les prestations ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture des prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client, et que cette date ou ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat (Article L216-2 du Code de la consommation).

### **Article 13. PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE**

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément à l'article 1366 du Code civil ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées en ligne.

### **Le Client doit conserver impérativement le Justificatif de vente, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.**

Conformément à l'article L213-1 du Code de la consommation, pour toute commande réalisée en ligne pour un montant au moins égal à 120€, l'Exploitant assure la conservation de l'écrit constatant la commande du Client, pendant une durée de dix ans à compter de la date de l'exécution de la prestation correspondante, et lui en garantit l'accès à tout moment pendant cette même durée, sur simple demande de ce dernier.

### **Article 14. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les éléments du Site Internet, de l'application « Paradiski Yuge », des tablettes « easy pass », des bornes d'achat/rechargement, qui sont propriété de l'Exploitant, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de ce dernier.

Toute reproduction d'un desdits éléments ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement

interdits, sauf autorisation expresse et préalable de l'Exploitant.

### **Article 15. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Pour en savoir plus sur la protection des données personnelles, merci de consulter la **rubrique « mentions légales »** du canal de vente utilisé.

### **Article 16. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES**

Dans le cas où les présentes conditions particulières seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions particulières est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions particulières, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions particulières sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : SAP- Service Relation Clientèle- BP 57 – La Plagne- 73214 AIME LA PLAGNE Cedex ou sur Internet à l'adresse <https://ticketoski.fr/fr/la-plagne>.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** selon les modalités fixées sur le site [www.mtv.travel/](http://www.mtv.travel/)  
L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission

Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).